

**Réponse du Conseil administratif du 22 novembre 2023 à la motion du 24 juin 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Delphine Wuest, Marie-Pierre Theubet, Julide Turgut Bandelier, Antoine Maulini et Bayram Bozkurt: «Pour un parc public à la pointe de la Jonction».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- le plan directeur communal de la Ville de Genève «Genève 2010» et son projet localisé «PL1 Jonction»;
- le plan directeur cantonal 2030 «Genève envie», et sa fiche A11 «Développer le réseau des espaces verts et publics»;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve);
- la très faible densité d'espaces verts et publics dans le quartier de la Jonction;
- l'engouement de la population genevoise pour les parcs urbains et l'accès à la baignade en lac et en rivière;
- le succès et la fréquentation depuis trois ans, l'été, des aménagements et de la buvette provisoire sur les berges du Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction;
- la libération par les Transports publics genevois du site entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction prévue pour 2018 à l'achèvement du nouveau dépôt de bus à En-Chardon, en cours de construction;
- la maîtrise foncière complète des pouvoirs publics sur ce périmètre (95% propriété privée Etat de Genève, 5% propriété privée Ville de Genève);
- le faible potentiel de construction du site au vu de ses contraintes urbanistiques et de protection contre les crues;
- les zones d'affectation actuelles du site (70% zone verte, 30% zone 3 ordinaire),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à entériner le principe de la construction d'un parc public entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction;
- à prendre contact avec l'Etat de Genève pour entamer la coordination nécessaire en vue de la réalisation du parc à la pointe de la Jonction et de son entretien à long terme;
- à soutenir le déclassement de la partie du périmètre de zone 3 ordinaire à zone de verdure;

- à étudier, en parallèle au projet de parc, la politique de signalisation et de communication de la baignade en eaux vives dans le Rhône, à l’instar de ce qui se fait dans l’Aar à Berne;
- à étudier, en parallèle, l’avenir de l’usine Kugler en lien avec la création du parc, en considérant son importance culturelle croissante, qu’il s’agit de préserver et développer.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En préambule, le Conseil administratif précise que cette motion date de 2014. Depuis lors, diverses étapes ont été franchies et démontrent la volonté du Conseil administratif de créer un parc public à la pointe de la Jonction.

Ainsi, le Conseil municipal a voté, le 6 septembre 2022, la proposition PR-1508 ouvrant quatre crédits d’études pour le réaménagement de la pointe de la Jonction, avec la création d’un parc, la rénovation du Canoë Club de Genève, l’installation d’une base nautique ainsi que le financement de la démarche en cours de co-construction avec le Forum Pointe de la Jonction.

Actuellement, les études sont en phase SIA 32 «Projet». Le planning intentionnel actuel prévoit des travaux en 2025 et 2026, ce qui implique de déposer une demande de crédit de réalisation auprès du Conseil municipal, simultanément à la demande d’autorisation de construire. Le Département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) envisage le dépôt de ces deux demandes pour début 2024. Il convient de noter que les travaux débiteront côté Rhône, il n’y aura donc aucune entrave à l’exploitation des Halles 2 et 3 en 2025 et il ne devrait pas y en avoir en 2026.

Un plan de site est élaboré conjointement à une modification de zone (MZ). Ces deux documents sont actuellement en enquête technique. La MZ visera à classer le périmètre en zone de verdure. Ces démarches sont une étape préalable indispensable aux dépôts des autorisations de construire.

Depuis 2019, il est à noter que la Ville de Genève travaille étroitement avec tous les acteurs concernés, au moyen de séances régulières et groupes de travail, notamment avec le Canton de Genève, les Transports publics genevois (TPG), l’Usine Kugler et toutes les associations membres du Forum Jonction.

Pour ce qui est de la politique de signalisation, le Conseil administratif informe que des panneaux d’information à destination des baigneuses et baigneurs ainsi que des nageuses et nageurs sont en place depuis plusieurs années, sous la gestion de l’Etat de Genève qui est compétent pour les cours d’eau et berges. De plus, les Services industriels de Genève (SIG) ont installé deux indicateurs de débit

en 2022 afin de sensibiliser les baigneuses et baigneurs ainsi que les nageuses et nageurs sur les risques éventuels. En 2023, des panneaux «maximes de la baignade» ont été installés au sentier des Saules, pour rappeler les règles de sécurité à l'intention des baigneurs et baigneuses. Néanmoins, la signalisation pour la baignade sera étudiée et adaptée dans le projet du parc public de la Jonction.

Quant à l'avenir de l'Usine Kugler, en lien avec la création du parc, le projet d'aménagement ne remet pas en cause son usage culturel actuel. Sa préservation et son développement sont dans les mains des associations d'artistes qui l'occupent.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*